

**Section I : D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/02/S/2019-2020  
RELATIF A L'ETUDE ACTUARIELLE DES REGIMES GERES PAR L'ONPR**

Date de publication : 10 / 09 / 2019

Date d'ouverture : 14 / 10 / 2019

### **1. Objet**

L'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour l'étude actuarielle des Régimes gérés par l'ONPR (Régimes des Pensions et des Risques Professionnels).

### **2. Financement du marché.**

Le marché est financé à 100% sur fonds les propres de l'ONPR, exercice 2019-2020.

### **3. Mode de passation du marché.**

La passation du présent Marché sera conduite par l'Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

**NB : Le marché est en un seul lot.**

L'étude actuarielle est à exécuter dans un délai maximum de 6 mois calendaires à partir de la date de réception de la Lettre de Commande.

### **4. Condition de participation.**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridique, technique et financière nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 161 et 162 du Code des Marchés publics ou toute personne ayant fait un travail similaire à l'ONPR et qui n'a pas respecté les termes du contrat en achevant son travail.

## 5. Consultation et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR à partir du 10./09/2019 moyennant paiement d'une somme de cinquante mille francs burundais (50.000Fbu), dont vingt-cinq mille francs(25.000fbu) à verser sur le compte n°1123/151 ouvert à la BRB au nom de l'ONPR et les vingt-cinq mille (25.000fbu) autres au compte n°1101/001-04 ouvert à la BRB au nom de l'OBR. Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR), en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Moyennant la réception de la demande introduite à cette échéance, les réponses doivent, dans ce cas être envoyées et réceptionnées au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

## 6. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en 2 enveloppes intérieures dont l'une contient l'offre technique et l'autre l'offre financière. Chaque offre comportera cinq 4 exemplaires dont un original et 3 copies. Les offres doivent être rédigées en langue française.

Ces enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure portant mention offre pour l'étude Actuarielle de l'ONPR à n'ouvrir qu'en séance publiques du 14/10/2019.

Les offres devront être paginées, paraphées et comprendre une table des matières. Elles seront déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR siège, situé au Quartier ROHERO I, Chaussée, du PL Rwagasore ; n° 187, Tél : 22276229 au plus tard le 14/10/2019 à 9 heures. Les offres remises en retard ne seront pas considérées.

## 7. Caution de soumission

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de six millions de francs burundais (6.000.000 fbu) conformément à l'article 169 du Code des Marchés Publics du Burundi.

## 8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 9. Date limite de dépôt des offres

Les offres seront déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR au plus tard le 14/02/2019 à 9h.

**NB : Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.**

## 10. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'ONPR. Le représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics peut assister à l'ouverture des offres.

## 11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

- a) Pour l'enveloppe renfermant l'offre technique :
- La garantie bancaire d'offre de **6.000.000fbu** (Garantie bancaire suivant le modèle en annexe) ;
  - Les bordereaux de versement attestant l'achat du présent DAO ;
  - L'attestation de non-redevabilité en original délivrée par l'INSS du Burundi en cours de validité ;
  - L'attestation de non-redevabilité en original délivrée par les Services de l'OBR et en cours de validité ;
  - Le certificat d'identification fiscale (NIF) ;
  - La copie du registre de commerce ;
  - L'attestation de non faillite en original en cours de validité pour au moins 3 mois ;
  - L'adresse fixe et connue du soumissionnaire,
  - L'acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe ;
  - La Copie des statuts de la société
  - Le Calendrier d'exécution du marché.
- b) Pour l'enveloppe renfermant l'offre financière :
- La soumission établie suivant le modèle en annexe;
  - Le bordereau des prix unitaires conformément au modèle en annexe ;

W

- Devis quantitatif et qualitatif estimatif ;
- Délais d'exécution.

## 12. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres seront pondérés suivant un système de points ayant un total de 100. Le seuil minimum de qualification de l'offre technique est fixé à 70% et la base de sélection est la méthode **qualité technique et coût** notamment:

- l'expérience du candidat;
- la qualification des experts;
- la méthodologie de travail;

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme réunissant le nombre de points le plus élevé techniquement. En cas d'égalité de points pour deux ou plusieurs soumissionnaires, une nouvelle concurrence, séance tenante, sera lancée entre eux seulement pour l'offre financière.

Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

## 13. Adresse

L'adresse détaillée de l'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR) est : ROHERO I, Chaussée Prince Louis Rwagasore N° 187, BP 3079 Bujumbura II, Tél : 22276229. Mail : [onpr\\_burundi@onpr.bi](mailto:onpr_burundi@onpr.bi) . Site web : [www.onpr.bi](http://www.onpr.bi)

Bujumbura, le ...../...../ 2019.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONPR

Valentin BAGORIKUNDA

